



Infos Palestine

Bulletin de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine

n°28 – Novembre/Décembre 2009 – 2 €

Gel de la colonisation : un exercice de relation publique

L'annonce faite par le gouvernement israélien le 26 novembre de ralentir pour dix mois la colonisation, tout en excluant Jérusalem-Est et les constructions de logements en cours, peut difficilement être considérée comme « un pas dans la bonne direction » et une possible « contribution positive à la paix », selon les mots de Bernard Kouchner.

Une annonce vide de sens

Exclure Jérusalem-Est, principal enjeu du conflit israélo-palestinien et cible principale de la colonisation israélienne vide de son sens l'annonce de Benyamin Netanyahu. Comme le mentionne le rapport de novembre 2009 des chefs de mission européens en poste à Jérusalem, « *les développements à Jérusalem-Est ont été caractérisés par l'expansion de la colonisation et un nombre considérable de maisons démolies et de palestiniens expulsés. Israël poursuit activement, par des moyens pratiques, l'annexion illégale de Jérusalem-Est en affaiblissant la communauté palestinienne de la ville* ».

La décision israélienne du 26 novembre intervient en effet après une forte accélération de la colonisation de Jérusalem-Est : le 17 novembre était annoncée la construction de 900 nouveaux logements.

Les constructions en cours ne cessent pas

L'annonce israélienne est aussi fortement contestable du fait qu'elle exclue les constructions en cours. Selon l'organisation israélienne Peace now, 2 895 unités de logement sont en cours de construction, dont la finalisation requiert un délai de 18 à 24 mois. Cela signifie, pour que le gel annoncé soit visible, qu'aucune nouvelle construction ne doit être décidée après le moratoire des 10 mois. Le journal israélien Haaretz indique par ailleurs que la construction de synagogues, d'écoles, de jardins d'enfants et de bâtiments publics n'est pas concernée par le gel.

Le Jerusalem Post indique par ailleurs que le gouvernement israélien vient de prendre la décision de classer 90 colonies parmi les zones d'investissement prioritaire. Celles-ci devraient recevoir un soutien financier de l'Etat en matière de logement, d'éducation, d'équipement et d'emploi.

Daniel Lévy, ancien négociateur du gouvernement d'Ehud Barak, note que l'extrême droite israélienne n'a pas jugé opportun de quitter la coalition gouvernementale, preuve du manque de crédibilité de l'annonce israélienne.

Des engagements jamais respectés

Il faut rappeler que les engagements israéliens sur la colonisation n'ont jamais été suivis d'effet. Malgré la signature des Accords d'Oslo, le nombre de colons a augmenté de 40% entre 1993 et 2000, chiffre jamais égalé ni avant ni après cette période. De même la feuille de route prévoyait le gel par le gouvernement d'Israël de toutes les activités de colonisation (y compris l'extension « naturelle » de colonies existantes), obligation jamais remplie. Enfin, alors qu'Ehud Olmert s'était publiquement engagé, avant la conférence d'Annapolis, à ne pas construire de nouvelles colonies, le gouvernement israélien annonçait huit jours plus tard le lancement d'un appel d'offres pour la construction de 307 nouveaux logements.

Une nouvelle fois, la décision israélienne du 26 novembre est prise de façon unilatérale, comme lors du désengagement de

la bande de Gaza. Elle met les responsables palestiniens devant le fait accompli et dans la position de ceux qui refusent une offre présentée comme généreuse.

Réactions européennes et américaines

Cette offre est intervenue avant la déclaration des Ministres des Affaires étrangères de PUE le 8 décembre : « *Le Conseil rappelle qu'il n'a jamais reconnu l'annexion de Jérusalem-Est [par Israël]. S'il doit y avoir une paix authentique [entre les deux parties], une voie doit être trouvée pour résoudre par la négociation le statut de Jérusalem comme future capitale de deux Etats* ».

L'administration américaine a qualifié de positive la décision israélienne. Elle a pourtant déclaré que « *les Etats-Unis n'acceptent pas la légitimité de la colonisation* ». Cette déclaration, qui va plus loin que la position du Ministère français des affaires étrangères a été renforcée par Hillary Clinton affirmant vouloir aboutir à « *un Etat palestinien indépendant et viable, fondé sur les lignes de 1967* ». Comme le remarque Alain Gresh du Monde diplomatique, l'administration de Barack Obama est la première après des décennies d'ambiguïté à reconnaître que les territoires de 1967 sont des territoires occupés. Cette réaction est paradoxalement un des premiers résultats de l'engagement de Benjamin Netanyahu.

[L'enfance dans les Territoires palestiniens]

La Convention internationale des droits de l'enfant a fêté son 20ème anniversaire le 20 octobre dernier. A cette occasion, Infos Palestine revient sur la situation des enfants dans les Territoires palestiniens, à la lumière des conséquences tragiques de l'attaque israélienne durant l'hiver 2008/2009.

Les conséquences de l'attaque israélienne dans la bande de Gaza

Cette attaque, couplée au blocus israélien, a touché deux éléments majeurs de l'enfance : le foyer et l'école. Les blessures psychologiques sont immenses.

28 560 enfants ont été déplacés au plus fort de l'offensive israélienne qui a entièrement détruit 3 600 logements. Aujourd'hui en raison du blocus israélien, aucune de ces maisons n'est reconstruite. Plusieurs dizaines de milliers d'enfants ont par ailleurs été complètement privés d'eau pendant l'attaque.

L'armée israélienne a détruit entièrement 18 écoles et partiellement 260. « *Pour beaucoup d'enfants, les écoles ne sont plus perçues comme des lieux sûrs* » estime l'ONG Defense for Children International. L'entrée des livres ou matériel scolaire est de plus extrêmement restreint car classée par l'armée israélienne comme « *non essentiels* ». La reconstruction des écoles est elle aussi impossible. En conséquence, une vaste majorité des écoles des Nations unies dans la bande de Gaza est contrainte d'organiser des demi-journées de classe face au trop grand nombre d'élèves. Le blocus empêche aussi la sortie des étudiants palestiniens vers l'étranger, même titulaires de bourses gouvernementales.

Les mêmes causes touchent l'accès des enfants aux soins de santé. L'impossibilité de reconstruire les centres de santé détruits limite les soins. L'approvisionnement restreint en fuel entraîne des coupures d'électricité qui obligent les hôpitaux à fonctionner grâce à des générateurs, sans parler du fort déficit de médicaments. Enfin le blocus s'applique aux enfants qui doivent être traités en dehors de la bande de Gaza. Ceux-ci doivent obtenir l'autorisation de l'armée israélienne, une démarche longue, pénible, totalement incertaine dont les conséquences sont souvent très graves pour le malade.

Les enfants prisonniers

Depuis le début de la seconde Intifada en 2000, près de 6 000 enfants ont été arrêtés et emprisonnés. 400 le sont encore en Israël. Pour la loi militaire israélienne (seule compétente), toute personne au dessus de 16 ans est considérée comme un adulte. Lors d'une arrestation, un enfant palestinien peut attendre huit jours avant d'être présenté devant un juge militaire israélien. Un ordre militaire peut prolonger sa détention jusqu'à 188 jours avant qu'il soit officiellement inculpé.

Souvent il n'existe aucune indication sur le lieu de détention de ces enfants, dont l'arrestation est souvent l'occasion de mauvais traitements de la part des soldats. Durant leur interrogatoire, ils n'ont ni droit à un avocat ni à une visite de leur famille. La plupart d'entre eux signent des aveux officiels (que l'acte ait été commis ou non), certains signent des aveux en hébreu, langue qu'ils ne maîtrisent pas. Chaque année, une moyenne de 700 enfants palestiniens sont jugés devant une des deux cours militaires israéliennes opérant en Cisjordanie. En 2008, le principal chef d'accusation à l'encontre de ces enfants a été celui de « *jet de pierre* ».

Violence domestique

Plus de la moitié des enfants palestiniens ont été confrontés à la violence, la plupart du temps chez eux ou dans leur voisinage. Les spécialistes de l'enfance considèrent que la violence domestique subie par les Palestiniens est la conséquence directe de l'occupation israélienne, surtout dans la bande de Gaza, qui dégrade la stabilité des familles. Les enfants palestiniens vivent dans « *un environnement répressif caractérisé par les incursions israéliennes, l'impossibilité de déplacement ou d'accès combiné avec l'instabilité de la situation politique interne, la pauvreté ou la surpopulation* » selon les ONG Defense for Children International et Al Mezan.

Pour en savoir plus : www.dci-pal.org

Education

L'occupation a des conséquences graves sur l'éducation et principalement dans les zones proches du Mur où les difficultés de déplacement sont encore plus grandes. Quotidiennement se rendre à l'école signifie souvent le passage d'un checkpoint. Un rapport de l'Université de Bir Zeit affirme que 45% des enfants de la bande de Gaza et de Cisjordanie ont vu leur école assiégée par des soldats israéliens. Le quart d'entre eux ont assisté à son bombardement et 18% à la mort d'un de leurs camarades. Malgré cette situation, les Territoires palestiniens ont le taux de scolarisation le plus haut du monde arabe.

12 000 enfants bénéficiaires du programme franco-palestinien sur l'enfance

Les 7 et 8 décembre 2009 (à Bethléem) et le 10 décembre (dans la bande de Gaza) a eu lieu le séminaire de conclusion de la phase pilote du Programme « Enfance, Education, Jeu ». Les 9 associations palestiniennes et les 4 associations françaises présentes, de même que les observateurs, ont souligné l'impact de ce programme pour les 12 000 enfants bénéficiaires, ainsi que pour les associations membres.

Un programme triennal futur

Devant la volonté commune de poursuivre le travail, celles-ci ont réfléchi ensemble aux pistes d'action pour un programme triennal futur. En terme de contenu, le programme futur devrait reprendre les acquis de la phase pilote. Il continuera donc à développer l'éducation non-formelle et les activités culturelles et éducatives afin d'améliorer les droits des enfants. Les projets seront axés sur les trois thématiques jugées prioritaires par les associations : le handicap, la violence et l'accès à l'éducation.

www.haqqi.ps (site Internet fait par les enfants de la bande de Gaza participant au programme)

[Une pyramide des produits interdits dans Gaza]

A l'initiative de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, une trentaine de villes en France ont dénoncé l'enfermement des Territoires palestiniens en érigeant une pyramide symbolique des produits interdits dans la bande de Gaza.

Sur 4 000 produits autorisés par Israël avant juin 2007, seuls 30 à 40 sont aujourd'hui tolérés et ne concernent que la nourriture, les médicaments et les produits nettoyants. C'est cette punition collective que les participants aux différentes mobilisations (à Paris, Lyon, Angers..) ont cherché à dénoncer avec le soutien de plusieurs élus. Quatre mots d'ordre animaient ces manifestations : la réouverture complète de la bande de Gaza, afin notamment d'en permettre la reconstruction, la mise en place d'un dialogue avec les représentants élus du Hamas, la mise en œuvre par le Conseil de sécurité des Nations unies des recommandations du rapport Goldstone et le démantèlement du Mur construit illégalement par Israël en Cisjordanie.

Pour en savoir plus : www.plateforme-palestine.org



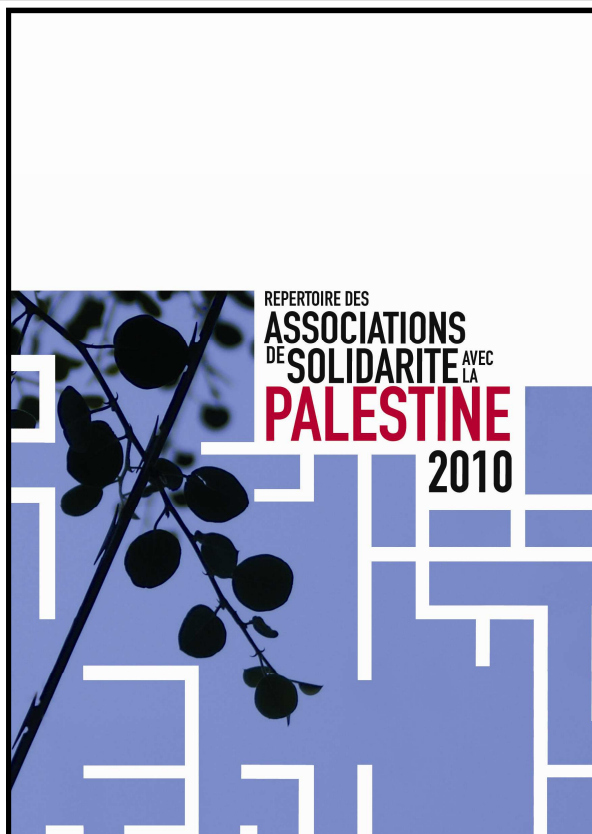
Mobilisation organisée à Montauban

[Publication de l'édition 2010 du Répertoire des associations de solidarité avec la Palestine]

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine présente le Répertoire des associations de solidarité avec la Palestine, édition 2010. Plus de 60 ONG et collectifs français et européens (droits de l'Homme, développement, plaidoyer, culture...) sont ainsi répertoriés. Pour la première fois ce répertoire inclut plus de 80 associations palestiniennes et 40 ONG israéliennes. La présentation détaillée de chaque association, leurs contacts, leurs domaines d'action et le détail des actions menées en Palestine, Israël, France et Europe ainsi que les réseaux d'association sont présents dans cet ouvrage.

Ce répertoire, comme tous les guides, n'a pas vocation à être exhaustif. La mobilisation en France et en Europe sur la question israélo-palestinienne est particulièrement diverse et ne faiblit pas. La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a choisi de publier ce répertoire afin de donner un aperçu général des acteurs et des actions en solidarité avec la Palestine, parmi la multitude d'organisations et de projets.

Il prouve que la solidarité avec la Palestine s'exprime de toutes les manières : ONG de développement, de santé, de solidarité internationale, de défense des droits de l'Homme, syndicats ou collectivités locales...



Pour se procurer le répertoire : www.plateforme-palestine.org

[Lettre ouverte à Javier Solana]

Le 4 novembre 2009, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine et le Comité Européen de Coordination des ONG sur la question de Palestine ont adressé une lettre ouverte à M. Javier Solana après sa déclaration le 21 octobre, lors d'une visite officielle en Israël, selon laquelle « Israël permettez-moi de le dire, est un membre de l'Union européenne sans être membre de ses institutions ».

Cette déclaration pose de façon cruciale la question du respect du droit, alors que le rapport Goldstone venait d'être adopté par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies. Malgré l'attaque israélienne, Israël serait donc un membre 'indirect' de l'UE. Parler de ce dernier en des termes aussi flatteurs sans évoquer la violation des droits des Palestiniens est une grossière erreur diplomatique et renvoie une fois encore à l'intouchabilité et à l'impunité de l'Etat d'Israël qui poursuit son action sans être inquiété, bénéficiant au contraire du statut de 'membre sans ses contraintes'.

Pour en savoir plus : www.plateforme-palestine.org

[L'eau, symbole de l'injustice en Palestine]

Un rapport d'Amnesty International d'octobre 2009 dénonce le contrôle israélien des ressources palestiniennes en eau au profit des colons israéliens. Infos Palestine analyse l'inégalité entre Palestiniens et Israéliens pour accéder aux ressources en eau.

20 fois plus d'eau par jour

En moyenne un israélien consomme 4 fois plus d'eau par jour qu'un habitant des territoires occupés. Cette inégalité est encore plus flagrante dans les colonies de Cisjordanie où « les colons israéliens peuvent consommer jusqu'à 20 fois plus d'eau par personne que leurs voisins palestiniens ». Le rapport d'Amnesty International nous apprend que cette inégalité de répartition entraîne pour les Palestiniens un rationnement et des coupures d'eau « même dans les villes et villages reliés au réseau d'approvisionnement », particulièrement durant l'été. Parmi les plus touchés figurent les populations rurales et les habitants des camps de réfugiés. L'approvisionnement en eau peut parfois totalement cesser, « les Palestiniens doivent alors acheter de l'eau livrée par camion-citerne à un prix beaucoup plus élevé ». Le contraste est saisissant avec les piscines des colonies israéliennes avoisinantes ou les larges champs agricoles verdoyants de la vallée du Jourdain.

Le contrôle de l'eau par Israël

Israël décide de la quantité d'eau que les Palestiniens « peuvent puiser dans la nappe aquifère partagée ainsi que les endroits où ils peuvent s'approvisionner ». Ils ne peuvent creuser de nouveaux puits, rénover d'anciens ou raccorder des puits aux villes palestiniennes sans permis israélien. Ces permis sont longs et très difficiles à obtenir. A l'opposé, de nombreux puits israéliens du côté ouest de la ligne

verte captent l'eau en provenance de Cisjordanie. L'impossibilité d'exploiter les ressources en eau signifie que les Palestiniens dépendent des livraisons d'eau de Mekorot, la compagnie des eaux israéliennes qui fournit 54% de leur eau aux Palestiniens en Cisjordanie. Quant au prix payé par un consommateur palestinien, il est en principe le même que pour un Israélien, alors que le PIB est 20 fois plus élevé en Israël qu'en Cisjordanie.

La responsabilité d'Israël en tant que puissance occupante et celle des pays donateurs

Amnesty International rappelle l'obligation pour Israël, en tant que puissance occupante, « de respecter les droits fondamentaux des Palestiniens, notamment le droit à un niveau de vie décent ». Le rapport souligne que les Accords d'Oslo n'ont pas modifié juridiquement la question de la gestion de l'eau : Les ordonnances militaires de novembre 1967 et décembre 1968 sur cette gestion sont toujours en vigueur. Les accords d'Oslo précisent seulement que « la question de la propriété de l'eau et des infrastructures d'assainissement afférentes en Cisjordanie sera abordée lors des négociations sur le statut final ». Enfin les pays donateurs, qui financent l'Autorité palestinienne de l'eau sont mis en cause : « Les donateurs ne s'empressent généralement guère de dénoncer les obstacles qui entravent la mise en œuvre de projets relatifs à l'eau et de prendre des mesures efficaces pour y remédier ».

[Les produits originaires des territoires occupés ne peuvent bénéficier du régime douanier préférentiel de l'accord UE/Israël]

Dans un communiqué du 2 novembre, l'Avocat général de la Cour de justice des communautés européennes a estimé que « les produits originaires des territoires occupés ne peuvent bénéficier du régime douanier préférentiel de l'accord UE/Israël. Les autorités douanières communautaires doivent refuser de reconnaître l'origine israélienne de ces produits ». Cet avis a été donné après que l'entreprise allemande Brita a attaqué en justice la décision des douanes allemandes refusant d'exempter l'entreprise de taxes douanières. Il existait en effet un soupçon que les produits concernés étaient originaires des territoires occupés et non d'Israël. Depuis 2005, un accord d'association exempt de taxes douanières les produits entrant sur le marché européen fabriqués uniquement sur le territoire israélien. La Cour de justice des communautés européennes doit bientôt rendre son verdict sur le cas de l'entreprise allemande.

[Le Réseau des ONG palestiniennes remporte le Prix des Droits de l'Homme de la République française 2009]

Bernard Kouchner a remis le prix des droits de l'Homme aux représentants du PNGO (Palestinian NGO's Network) à Paris le 10 Décembre 2009, à l'occasion du 61ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Le PNGO est récompensé pour le lancement de la Campagne nationale pour la défense des libertés civiles et des droits de l'Homme et pour la restauration de l'unité nationale en Palestine. Pour les participants à cette campagne, l'opposition interne palestinienne met en péril non seulement « les droits et libertés » mais « également l'avenir et la cause du peuple palestinien dans son ensemble » et « ne sert, en définitive, que l'occupant israélien ».

PLATEFORME DES ONG FRANÇAISES POUR LA PALESTINE

14, passage Dubail – 75010 Paris – Tél : 33 1 40 36 41 46

E-mail : contact@plateforme-palestine.org – www.plateforme-palestine.org

La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993, est un regroupement de 42 organisations de solidarité internationale engagées en faveur d'une paix juste et durable entre les peuples palestinien et israélien. La Plateforme œuvre en ce sens en soutenant les revendications de ses partenaires palestiniens et israéliens. Le bulletin de la Plateforme est réalisé grâce au soutien du Ministère des Affaires étrangères.

MEMBRES : AITEC, AFPS (Association France-Palestine solidarité), Association des villes françaises jumelées avec des camps de réfugiés palestiniens, CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement), CBSP (Comité de Bienfaisance et de Secours aux Palestiniens, Cedetim (Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale), CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active), CICUP (Collectif interuniversitaire pour la coopération avec les universités palestiniennes), CIMADE, Comité Gaza Jérusalem Méditerranée, CVPR-PO (Comité de vigilance pour une paix réelle au Proche-Orient), Enfants du Monde-Droits de l'Homme, Enfants Réfugiés du Monde, Fédération Artisans du Monde, Génération Palestine, FSGT, GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), Ligue des Droits de l'Homme, MIR (Mouvement International de la Réconciliation), le Mouvement de la Paix, MRAP, Palestine 33, Pax Christi, Secours Catholique-Caritas France, SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement), Terre des Hommes France, UJFP (Union juive française pour la Paix).

MEMBRES OBSERVATEURS : ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), Afran Saurel, Agir ensemble pour les droits de l'Homme, Amnesty International, Association « Pour Jérusalem », Collectif judéo-arabe et citoyen pour la paix – Strasbourg, Coordination Sud, CRID, Francas, GAIC (Groupe d'amitiés islamo-chrétienne), Handicap International, Médecins du Monde, RITIMO, Tiens voilà encore autre chose.

Directeur de publication : Bernard Ravenel

Comité de rédaction : Maxime Guimberteau, Bernard Ravenel, AFPS, CCFD, Cedetim, Cimade, Gref, LDH.